

Réalisation d'un Bilan Mobilité pour votre entreprise

Service fourni par la Cellule Mobilité de l'UWE

La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises peut vous aider à améliorer la mobilité et l'accessibilité de votre entreprise par la réalisation gratuite et confidentielle d'un Bilan Mobilité propre à la situation de votre entreprise.

1. Contexte

Au fur et à mesure des années, la Cellule Mobilité a acquis une expertise de terrain importante. Sa connaissance approfondie du territoire, du monde de l'entreprise, des opérateurs de transport et de toute une série d'acteurs, lui a permis de développer et d'affiner une méthodologie de travail au service de l'optimisation de la mobilité des entreprises.

Ainsi, à travers le Bilan Mobilité, la Cellule Mobilité veillera à répondre au mieux aux attentes des entreprises et à leur donner les outils concrets, pratiques et utiles à la dynamisation d'une démarche de mobilité axée sur le long terme.

- Vous souhaitez mettre en place une politique de mobilité au sein de votre entreprise mais ne savez pas où commencer?
- Quelques idées ont déjà été lancées, mais sont-elles réellement appropriées?
- Quelles infrastructures installer en priorité?
- Comment assurer la longévité des actions "mobilité" qui seront ou sont déjà mises en place?
- ...

→ **Tant de questions qui peuvent trouver réponses au sein du Bilan Mobilité !**

Le Bilan Mobilité ne constitue en aucun cas un rapport exhaustif de consultance puisqu'il se limite volontairement à une vingtaine de pages.

Attention

N'étant pas un bureau d'étude, la Cellule Mobilité ne peut aller au-delà de sa mission d'impulsion. En effet, le Bilan Mobilité est gratuit et se limite volontairement à prendre une véritable « photographie », sur la situation de la gestion de la mobilité au sein de l'entreprise et l'accompagnera de manière modérée pour la mise en œuvre éventuelle des mesures suggérées.

2. Contenu du Bilan



Le Bilan Mobilité est réalisé par la Cellule Mobilité de l'UWE et se déroule généralement en deux phases :

Phase 1 : Dresser un rapide diagnostic de la situation de l'entreprise en matière de déplacements

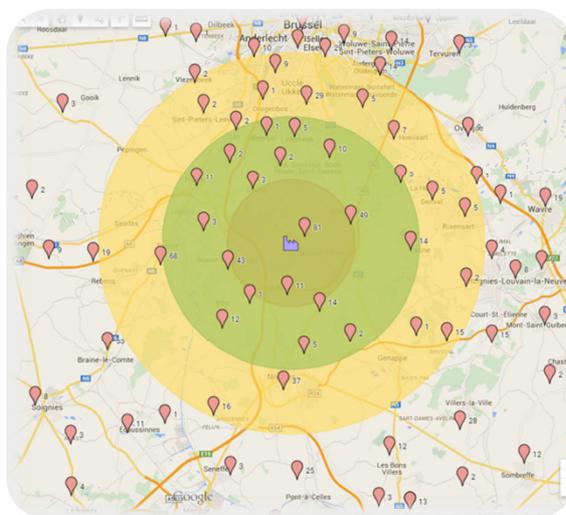
Avant même de tenir compte de la composante « déplacement », il est important pour la Cellule de bien tenir compte du **profil d'activité** de l'entreprise soit, de cerner parfaitement le secteur d'activité de l'entreprise et le profil de ses travailleurs. Ces éléments sont essentiels à prendre en considération car ils influencent les déplacements vers et/ou au départ de l'entreprise.

Ensuite, lorsqu'on parle de gestion de la mobilité au sein d'une entreprise, deux facteurs spécifiques théoriques entrent en compte : le **profil de mobilité** et le **profil d'accessibilité**.

- Le **profil de mobilité** est la description des déplacements générés par l'activité de l'entreprise (ou des entreprises).

Ainsi, le Bilan Mobilité veillera à en prendre connaissance et à relever des informations spécifiques telles que :

- Qui sont les travailleurs (nombre, domicile, typologie, horaires (fixes, flottants)) ?
- Quelles sont leurs distances domicile – travail ?
- Quels sont leurs choix modaux actuels ?
- Y a-t'il des télétravailleurs ?
- Quels sont leurs déplacements professionnels (fréquence, destinations, choix modal)
- Combien de visiteurs, clients, patients, livreurs... viennent sur le site de l'entreprise chaque jour ?
- ...



- **Le profil d'accessibilité** est quant à lui, la description de l'ensemble des éléments qui influencent l'accessibilité à l'entreprise. On y relèvera ainsi toutes les informations relatives aux facilités « externes » à l'entreprise (lignes de bus, réseau routier, etc.) et aux « contraintes internes » (places de parking, indemnités de déplacements, etc.). En voici ci-dessous un aperçu non exhaustif :
 - Les voitures (réseau, parkings (nombre, occupation, coûts...), congestion...)
 - Les infrastructures de transports (routes, axes structurants,...)
 - Les transports en commun (points d'arrêt, lignes, fréquence, déplacement entre l'arrêt et l'entreprise,...)
 - Le vélo (itinéraires, parkings, facilités...)
 - La marche (itinéraires, facilités...)
 - Les mesures existantes de gestion de mobilité (covoiturage, navette d'entreprise, informations, valves...)
 - Les indemnités de déplacement éventuelles
 - ...

Phase 2 : Relever les mesures et les actions mises en œuvres ou envisageables en vue d'améliorer l'accessibilité générale de l'entreprise

- Dans un premier temps, sur base des profils d'accessibilité et de mobilité, le Bilan évaluera globalement les **potentialités de transfert modal**. C'est-à-dire le potentiel de transfert du mode de transport « voiture en solo » vers des modes de transport alternatifs tels que :
 - Le train
 - Le bus
 - Le covoiturage
 - Le vélo
 - La marche
 - Le télétravail
 - ...

Cette évaluation permettra dès lors à l'entreprise de se fixer, de manière neutre, des objectifs à court terme (1an) et à moyen ou long terme. Ces éléments pourront ainsi être considérés comme une base officielle de travail pour le coordinateur mobilité et pourra lui être utile lorsqu'il devra convaincre la direction du bien-fondé des mesures à mettre en œuvre.

- Pour mener à bien les objectifs de report modal, le Bilan Mobilité précisera, dans un deuxième temps, l'ensemble des mesures que l'entreprise peut activer en fonction de ses possibilités (ressources disponibles) et de ses priorités.

A ce stade le Bilan Mobilité donne donc à l'entreprise quelques informations de départ sur base desquelles elle évaluera la pertinence de suivre l'une ou l'autre suggestion de la Cellule, ou même de développer une démarche plus complète de gestion de la mobilité.



Les mesures proposées auront trait tant aux déplacements **domicile-travail**, qu'aux déplacements **professionnels** et aux déplacements sur le **temps de midi**. Elles pourront prendre la forme d'incitants infrastructurels, financiers ou encore fiscaux, propres à chaque mode de transport.

Il y sera encore question de **mesures transversales** dont font partie intégrante la communication interne, les relations de l'entreprise (pouvoir locaux, opérateurs de transport,...), la signalisation, la gestion de parking, ... ou encore l'implication pure et simple du management, indispensable, pour mener à bien une démarche mobilité.

Enfin, le Bilan encouragera, selon les cas, des mesures de gestion collective de la mobilité entre l'entreprise elle-même et une/des entreprise(s) voisine(s) (ex : à l'échelle d'un parc d'activité économique). Il est en effet important de pouvoir envisager une gestion de la mobilité à plus large échelle pour avoir plus d'impact et de résultats.

3. Réalisation du Bilan

Votre entreprise est intéressée par un Bilan Mobilité ?

Prenez contact avec la Cellule Mobilité qui vous fera parvenir un document officiel de demande d'intervention. Ce document précisera entre autres la mise à disposition de certaines données et la confidentialité de la démarche de l'entreprise.

En fonction des disponibilités de la Cellule Mobilité et des besoins de l'entreprise, le Bilan peut être mené dans un délai variable allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

La réalisation du bilan en lui-même ne prend que très peu de temps à l'entreprise concernée puisque seulement deux rendez-vous seront fixés :

- Le premier, pour permettre à la Cellule de visiter les infrastructures sur le site de l'entreprise, dont ses éventuelles infrastructures de mobilité, et de collecter, à travers un entretien, un maximum de données utiles à la réalisation du bilan.

Selon les cas, un document de récolte de données sera transmis à l'entreprise afin d'affiner quelque peu les éléments recueillis lors de l'entretien.

- Le deuxième, pour présenter et remettre officiellement le Bilan Mobilité clôturé, de préférence en présence de la direction de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur le Bilan Mobilité, prenez contact avec la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises :

Tél : +32 (0) 10 48 94 05
mobilite@uwe.be

